

Question présentée par le député :

M. Michel Forni

Date de dépôt : 25 juin 2013

Question écrite urgente **Le loup n'est plus dans la bergerie.**

Les faits se passent de commentaires.

Genève est éclaboussée par l'affaire Snowden qui rebondit des Etats-Unis en passant par la Chine, la Russie et l'Equateur, suite aux révélations de cet informaticien, ex-employé de la CIA.

Les fuites sur les méthodes de surveillance généralisée des communications par l'Agence de sécurité américaine (NSA), hors USA, mettent au grand jour ce dispositif d'espionnage qui permet d'écouter et d'intercepter les communications et les données « sensibles ».

Les révélations confiées au Guardian laissent à penser que l'équivalent britannique de la NSA a pu également intercepter de nombreuses communications sur le réseau de fibres optiques ainsi que dans les e-mails, en collaboration avec le Service de Renseignement américain.

Certes, comme l'a rappelé le patron de la NSA, le général Keith Alexander : les communications concernant les citoyens américains sont spécialement protégées en vertu de leur constitution.

Genève semble être une plateforme pour l'espionnage, et pour la récupération de données, phénomène pouvant également créer de l'intoxication, de la délinquance économique et financière.

Il ne s'agit plus d'agiter l'épouvantail de la sécurisation excessive mais de bien mettre à l'abri notre cyberdémocratie qui accompagne la civilisation du numérique dans ses potentialités et également dans le zapping des idées.

Il n'y a pas de place pour l'abattement ni pour un sentiment d'impunité, même si les armes dissuasives sont difficiles à trouver dans une Suisse coincée entre l'arsenal sécuritaire américain et les zones de libre-échange européen.

Il n'est jamais bon de légiférer sous le coup de l'émotion ni à la recherche de plans de moralisation, notamment ceux développés par nos voisins contre la fraude fiscale ou dans le sens d'une prévention de la corruption avec un arsenal répressif qui englobe des techniques spéciales d'enquête (surveillance, infiltration, captation de données informatiques ou même vol de ces dernières, ...) en y associant souvent des moyens exorbitants.

Hors de Genève, « l'accessibilité » à des données gérées par les géants de l'internet au profit des services de renseignements des Etats-Unis et le scandale qui en résulte, permettent d'observer les premiers coups de semonce d'une riposte proportionnée. Les autorités européennes souhaitent frapper fort.

Certains pays sont en mesure de confirmer les infractions constatées en matière de protection de données et confirment qu'il y a bien violation du droit européen.

Certes, le régulateur britannique a enjoint Google à supprimer les données récupérées lors d'opérations de photographie de rue, sous peine de sanctions, et, dans le même temps, le scandale Prism a éclaté confirmant l'écoute et l'interception de communications sur des réseaux téléphoniques et des réseaux sociaux (internet).

Le groupe californien s'autorise à analyser les informations (contenu des e-mails, site web) dans une soixantaine de services (dont les moteurs de recherche Gmail, You tube, Google Rive) ce qui lui permet de dresser le profil précis des utilisateurs et également des données qui y sont associées.

Les commissions nationales de l'informatique et de liberté (CNIL) ont engagé des procédures de sanction qui donnent trois mois à Google, en particulier, pour se mettre en conformité avec le droit européen.

Genève est touchée et un certain brouillard plane sur notre cité car les dispositifs énumérés par l'ex espion Snowden, laissent à penser que nos hôtes les organisations internationales, nos forteresses bancaires, nos centres de recherche, sont bel et bien espionnés par un système sophistiqué.

Au vu de ce qui précède, mes questions sont les suivantes :

- *Quels sont les dispositifs cantonaux ou fédéraux qui doivent être engagés par analogie au CNIL européen ?*
- *Que fait Genève pour faire respecter l'article 271 du Code pénal suisse face à ce type de cyber espionnage made in USA ?*